

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 465 000 francs (proposition N° 165, votée le 13 mai 1997) destiné au mobilier fixe et mobile de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Veillez trouver ci-dessous le décompte final du crédit destiné au mobilier fixe et mobile de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) (rapport N° 165 A, voté le 13 mai 1997). Suite à la libération de locaux occupés par l'Université et par l'Institut d'histoire de la Réformation, la BPU a pu, d'une part, réaménager le département des manuscrits permettant notamment d'offrir au public une Salle Senebier, destinée à la consultation des manuscrits, totalement réaménagée et le regroupement de tout le personnel de ce département. Une nouvelle salle de travail a été créée (Salle Bonivard) qui autorise notamment le travail sur les lecteurs-reproducteurs de microformes. Au rez-de-chaussée, la bibliothèque a pu créer une salle de libre-accès où les lecteurs peuvent consulter librement les livres, où ils sont organisés selon une classification systématique, et emprunter immédiatement les ouvrages qui leur conviennent. Ce mode de travail, unanimement employé dans les bibliothèques modernes, manquait cruellement à la BPU.

Les nouveaux locaux réaménagés ont été très bien accueillis par leurs utilisateurs. La Salle Saussure (libre-accès) réalise désormais le 16% des prêts de la bibliothèque. Quant aux chercheurs qui travaillent sur les manuscrits, ils disposent dorénavant d'une des salles les plus agréables des Bastions conforme aux modes de travail les plus modernes permettant l'utilisation des ordinateurs portables personnels. La presse et les milieux professionnels se sont plu à reconnaître la qualité de cette réalisation.

Bouclage du compte sans demande de crédit supplémentaire

PFQ 41.18 Promenade des Bastions, Rue de Candolle 5
Transformation de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

	<i>Francs TTC</i>	<i>Francs TTC</i>
Crédit voté, 13.05.1997, PR 165	465 000.00	
Dépenses pour équipements	458'878.27	
Disponibles		6'121.73

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique – Approuve le bouclage du compte relatif au crédit extraordinaire d'équipement de 465 000 francs, voté le 13 mai 1997, PR-165 et destiné à l'acquisition de mobilier fixe et mobile pour la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) qui présente un solde positif de 6121,73 francs.
